

@907-2011

Compensation pour avoir trop exporté de bois d'oeuvre

# La proposition du Canada rejetée

LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un tribunal d'arbitrage international a rejeté hier la proposition du Canada de verser 46,7 millions de dollars en guise de compensation pour avoir exporté trop de bois aux États-Unis, ce qui allait à l'encontre des termes de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Le Canada devra plutôt payer 68 millions, tel qu'ordonné en février dernier par la London Court of International Arbitration (LCIA).

Le ministre fédéral du Commerce international, Stockwell Day, a exprimé sa déception, hier, mais il a ajouté qu'il n'existait aucune autre instance d'appel et que le gouvernement respecterait la décision du tribunal.

Le jugement prévoit que les ajustements compensatoires aux droits à l'exportation du Canada continuent d'être

appliqués jusqu'à ce que le montant établi par le tribunal précédent soit entièrement payé.

Las d'attendre que le Canada se plie à la décision, Washington a imposé en avril ses propres droits sur le bois d'oeuvre en provenance de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan.